



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAF

Question écrite n° 122410

Texte de la question

M. Gérard Weber attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les allocations familiales attribuées automatiquement. À partir de 2008, les prestations familiales accordées sous conditions de ressources seront attribuées automatiquement aux familles, ces dernières n'auront plus à remplir de déclaration. Il le prie de bien vouloir lui fournir plus de précision sur cette annonce de la CNAF, notamment par rapport aux risques de fraude.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Weber](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122410

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2007, page 3908